

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à huis clos par visioconférence, le 25 janvier 2022 à 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire Monsieur Martin Germain, conseiller #1 Madame Amélie Croteau, conseillère #2 Monsieur Steve Gauthier, conseiller #3 Madame Chantal Desharnais, conseillère #4 Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller #5 Monsieur Sébastien St-Pierre, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 51-2022, du 19 janvier 2022 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 28 janvier 2022, la séance sera tenue à huis clos en visioconférence et elle est enregistrée par le maire Vincent Desrochers. L'enregistrement audio sera déposé sur le site Internet pour que les citoyens puissent y avoir accès dans les plus brefs délais.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Renonciation de l'avis de convocation
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 241 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 242 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques
- 6. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
- 7. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 30.

2. Renonciation de l'avis de convocation

2022-01-029

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

DE renoncer à cet avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2022-01-030

Sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Steve Gauthier:

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté comme déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 241 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2022

Point ajourné

5. Avis de motion et dépôt du règlement 242 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues septiques

Point ajourné

6. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné

7. Ajournement de la séance

2022-01-031

Sur proposition du conseiller Martin Germain, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

D'ajourner la présente séance au 27 janvier 2022, 19 h 30.

Levée de l'assemblée : 19 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers, Maire

Joanne Giguère, Directrice générale et secrétairetrésorière